

Règlement de l'Opération « Pitch, ton sac à dos personnalisé »

ARTICLE 1 - SOCIETE ORGANISATRICE

Le présent règlement (ci-après le « **Règlement** ») a pour objet de définir les modalités et conditions de l'opération avec obligation d'achat « **Pitch, ton sac à dos personnalisé** » (ci-après « **l'Opération** ») organisée par la société PASQUIER, société par actions simplifiée, au capital social de 2 064 832 euros, dont le siège social est situé BP 12, route d'Yzernay, 49360 LES CERQUEUX, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANGERS sous le numéro 329 263 933 (ci-après la « **Société Organisatrice** »).

Les modalités de participation au Jeu et de désignation des gagnants sont décrites dans le présent Règlement.

Cette Opération permet aux participants d'obtenir, sous réserve du respect des conditions du Règlement, un (1) sac à dos personnalisé. **L'Opération est limitée aux 10 000 premières demandes.**

ARTICLE 2 - ANNONCE DE L'OPERATION

L'Opération est annoncée et proposée du **09/08/2023 au 22/10/2023 inclus** (ci-après la « **Période de l'Opération** ») sur le site Internet <https://monsacados-pitch.briocheapasquier.com> (ci-après le « **Site** »), accessible depuis le site internet www.pitch-briocheapasquier.fr.

L'Opération est annoncée :

- sur le site internet www.pitch-briocheapasquier.fr
- sur les emballages de produits Pitch porteurs de l'annonce du Jeu
- sur les supports publicitaires installés dans certains points de vente.

ARTICLE 3 - MODALITES DE PARTICIPATION ET ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Jeu se fait exclusivement par internet sur le Site (<https://monsacados-pitch.briocheapasquier.com>). **Les frais de connexion au Site ne sont pas remboursés.**

La participation à l'Opération est ouverte à toute personne physique, majeure disposant de la capacité juridique et domiciliée sur le territoire défini ci-après (ci-après le(s) « **Participant(s)** »). Le Jeu est exclusivement réservé aux Participants domiciliés en France métropolitaine, Corse incluse (ci-après le « **Territoire** »).

La participation à l'Opération n'est pas ouverte aux personnes résidant dans les DOM, ROM, POM et COM (anciennement DOM et TOM), ni aux employés de la Société Organisatrice, des sociétés apparentées, des sous-traitants, des sociétés partenaires ainsi qu'aux membres de leur famille. Toute personne ne respectant ces conditions ne pourrait prétendre recevoir un sac, sa participation au Jeu contrevenant au Règlement.

Le Participant devra déclarer être majeur, avoir pris connaissance du Règlement et l'avoir préalablement accepté sans réserve en cochant la case prévue à cet effet. Le Règlement est disponible et téléchargeable sur le Site et prévaut, le cas échéant, sur toute mention contradictoire. Toute participation à l'Opération implique l'acceptation sans réserve du Règlement.

Le Règlement pouvant faire l'objet de modifications pendant la Période de l'Opération, la version du Règlement applicable aux Participants est celle publiée sur le Site à la date de sa participation. Toute modification du Règlement fera l'objet d'une information sur le Site.

ARTICLE 4 - PRINCIPES DE L'OPERATION

L'Opération propose aux Participants ayant acheté, pendant la Période de l'Opération, huit (8) produits de la marque **Pitch**, de recevoir un (1) sac à dos personnalisé, selon les modalités et conditions ci-après détaillées.

Les produits éligibles doivent être achetés entre le **09/08/2023** et le **22/10/2023 inclus**, dans une grande, moyenne ou petite surface alimentaire (hors METRO et grossistes) ou auprès des sites drive de ces magasins ou dans les stations autoroutes situés en France métropolitaine, Corse incluse.

Le Participant doit disposer de huit (8) codes uniques composés de huit (8) caractères (**codes présents sur les dépliants insérés dans les produits PITCH participants**) et les enregistrer sur le Site pour pouvoir demander un sac à dos.

La date limite d'enregistrement des codes uniques est le **22/10/2023** (inclus).

La date limite de demande d'un sac à dos personnalisé est le **22/10/2023** (inclus), sous réserve de leur disponibilité en stock à la date de la demande.

Il est recommandé aux Participants de conserver leurs codes uniques, ainsi que les preuves d'achat (ticket de caisse et/ou facture drive) des produits achetés : ils pourraient être demandés pour vérifier notamment la conformité de leur participation dans les conditions de l'article 12 du Règlement.

L'attribution d'un sac à dos est limitée aux 10 000 premières demandes.

L'attribution d'un sac à dos est limitée à 2 demandes par foyer (même adresse e-mail et/ou même adresse postale et/ou même nom) sur toute la Période de l'Opération.

ARTICLE 5 - PRODUITS ELIGIBLES A L'OPERATION

Tous les produits de la marque **PITCH** de Brioche Pasquier sont éligibles à l'Opération, sous réserve qu'ils aient été achetés pendant la Période de l'Opération, dans les conditions de l'article 4 et comportent le code unique permettant de participer à l'Opération.

ARTICLE 6 - DISPONIBILITE DES SACS A DOS

L'attribution des sacs à dos est limitée aux 10 000 premières demandes.

Tout au long de l'Opération, un compteur sur la page d'accueil du Site affichera en temps réel sur le Site le nombre de sacs à dos restant disponibles.

Dans l'éventualité où plusieurs demandes seraient passées au même instant, et ne permettraient pas une actualisation précise du compteur, la Société Organisatrice, en cas d'indisponibilité du sac, informera dans les meilleurs délais le Participant par e-mail.

ARTICLE 7 - MODALITES DE PARTICIPATION A L'OPERATION

Pour participer, le Participant doit **disposer de 8 codes uniques** PITCH, et les enregistrer en une seule fois sur le Site de l'Opération pour pouvoir demander un sac à dos.

Il est fortement recommandé de conserver les codes uniques, ainsi que les preuves d'achat des produits achetés : ils pourraient être demandés par la Société Organisatrice, notamment pour vérifier la conformité de la participation du Participant.

7.1. Le Participant doit :

⇒ **enregistrer ses 8 codes uniques en une seule fois.** Il doit pour cela saisir ses 8 codes dans les 8 champs prévus à cet effet, puis valider l'enregistrement.

- ⇒ **se créer une session utilisateur** via le formulaire prévu sur le Site et renseigner les informations suivantes :
- Civilité
 - Nom et prénom
 - Adresse e-mail
 - Adresse postale
 - Numéro de téléphone

Le Participant s'engage à communiquer de bonne foi toutes les informations obligatoires demandées dans le formulaire : elles sont indispensables à la création de sa session utilisateur et à sa participation à l'Opération. Le Participant certifie que les informations qu'il communique sont exactes, notamment son adresse postale : cette adresse sera utilisée pour l'expédition du sac à dos.

Les champs marqués d'un astérisque doivent être obligatoirement complétés pour que le Participant puisse participer à l'Opération.

- ⇒ **personnaliser** son sac à dos **en saisissant un prénom** (16 caractères maximum, espace et trait d'union inclus). La personnalisation souhaitée par le Participant est soumise au respect de la charte de modération annexée au présent Règlement (Annexe 1) et fera l'objet d'une vérification.
- ⇒ **déclarer être majeur, accepter sans réserve le présent Règlement** en cochant la case prévue à cet effet. Toute personne mineure qui tenterait par quelque moyen que ce soit de participer à l'Opération ne pourrait prétendre percevoir un sac et contreviendrait au présent Règlement.
- ⇒ **valider**.

Il est impossible de valider une demande de sac si la quantité de sacs disponible est épuisée.

7.2. Modification de la demande - Validation

Après réalisation des étapes-ci-dessus, un récapitulatif s'affiche. Le participant est invité à :

- vérifier et modifier son adresse de livraison s'il le souhaite.
- vérifier et modifier le prénom saisi s'il le souhaite.
- Si tout est correct, il valide sa demande.

Le Participant recevra un accusé réception de sa demande par e-mail.

La prise en compte par la Société Organisatrice de la demande du Participant intervient après la vérification de la conformité de sa participation et de la personnalisation au Règlement.

Si le Participant souhaite recevoir un second sac à dos, il devra refaire toutes les étapes de la procédure énoncée ci-dessus.

7.3. Réservation du sac

A partir du moment où le Participant valide sa demande, un sac à dos lui est réservé pendant la période de vérification de la conformité de la personnalisation, sous réserve que sa demande soit reçue par la Société Organisatrice dans les 10 000 premières demandes.

- Si sa demande est validée et conforme, son sac à dos sera personnalisé et expédié aux frais de la Société Organisatrice.
- En cas de non-conformité de la personnalisation, le Participant sera informé par e-mail. Cet e-mail contiendra un lien sur lequel le Participant devra cliquer pour aller corriger sa personnalisation.
- Le Participant peut consulter l'état de traitement de sa participation dans la rubrique « suivi de participation » en renseignant son adresse électronique et son numéro de participation.

ARTICLE 8 - DESCRIPTIF DU SAC A DOS

Au titre de l'Opération, la **Société Organisatrice** propose **dix mille (10 000) sacs à dos**, d'une valeur unitaire commerciale approximative de **14 € TTC**.

Description : sac à dos de couleur bleue, avec logo Pitch sur la poche frontale et sangles jaunes ajustables.

Dimensions sac : largeur environ 30 cm x profondeur environ 18 cm x hauteur environ 40 cm.

La personnalisation sera composée du prénom choisi par le Participant (16 caractères maximum, espace et trait d'union inclus), lequel devra être conforme à la charte de modération mentionnée en annexe 1. **Le sac et sa personnalisation ne sont pas modifiables après validation de la demande par le Participant.**

La personnalisation sera apposée sur la poche frontale du sac, à côté de l'étiquette logo PITCH.

Les sacs à dos et leurs caractéristiques tels que décrits et représentés sur le Site, n'excluent pas qu'il existe des variations même minimales de typographie, taille, couleurs et proportion avec les sacs reçus.

Le sac ne peut pas être vendu, cédé ou échangé. Il ne peut pas donner lieu à la remise de sa contre-valeur sous quelque forme que ce soit. En cas de force majeure ou de toute autre circonstance indépendante de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le sac à dos par un objet de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 9 - MODALITES ET DELAI D'EXPEDITION DES SACS

Le Participant recevra à l'adresse postale renseignée dans le formulaire son sac à dos **dans un délai de 8 à 10 semaines suivant la validation conforme de sa demande. Il sera expédié en Colissimo.**

Si le colis n'est pas réceptionné par le participant (il n'habite pas à l'adresse indiqué, le colis avisé et non réclamé etc.), la Société Organisatrice ne procédera pas à un nouvel envoi.

ARTICLE 10 - FRAIS DE CONNEXION

Les frais de connexion au Site ne sont pas remboursés.

ARTICLE 11 - QUESTIONS ET INFORMATIONS

Pour toute question, le Participant peut utiliser le formulaire de la rubrique « **Contact** » sur le Site.

ARTICLE 12 - VERIFICATION DE LA CONFORMITE DE LA PARTICIPATION ET EXCLUSIONS

La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier la conformité de la participation (**en demandant notamment aux Participants la production des codes uniques et des preuves d'achat des produits**), la véracité des informations communiquées, tant pour la création de la session utilisateur des personnes que pour toute autre utilisation des fonctionnalités du Site.

Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du Code Civil et par le commissaire de justice dépositaire du Règlement. Ainsi toute participation non conforme aux conditions du Règlement ne pourrait pas être prise en compte et entraînerait la nullité de la participation et la non-attribution du sac à dos..

Les Participants sont informés que la Société Organisatrice pourra vérifier également leur identité et l'adresse de leur domicile (en demandant un justificatif d'identité et/ou de domicile) en cas de doute sur la validité d'une participation sur le Site et/ou lors de l'attribution d'un sac. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du Code Civil.

La Société Organisatrice se réserve notamment le droit d'exclure de manière définitive de l'Opération, tout Participant ayant :

- indiqué plusieurs adresses postales et/ou adresses électroniques,

- indiqué une identité ou une adresse fausse ou l'identité ou l'adresse d'une autre personne,
- tenté de tricher (notamment en créant de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois au Jeu et/ou Site, ou en modifiant un détail de leur adresse/nom ou en utilisant des procédés déloyaux tels que logiciels, robots ou autre procédé permettant d'automatiser sa participation sans intervention physique, adresses mails temporaires), et plus généralement, contrevenant à une ou plusieurs dispositions du Règlement,
- par quelque procédé que ce soit, tenté de modifier les dispositifs de jeu proposés,
- saisi un très grand nombre de codes uniques sur une courte durée.

De manière générale, les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation déloyal ou tout comportement frauduleux qui ne serait pas conforme au Règlement et qui nuirait au bon et normal fonctionnement de l'Opération.

ARTICLE 13 : FORCE MAJEURE

La Société Organisatrice ne pourra pas être tenue pour responsable si la non-exécution ou le retard le déroulement de l'Opération découle d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code Civil.

Dans cette situation, la Société Organisatrice constatant l'événement informerait les Participants de son impossibilité à proposer et/ou maintenir l'Opération. La suspension de l'Opération ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité de la Société Organisatrice.

La tenue de l'Opération sera suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire et si elle ne dépasse pas une durée de trente (30) jours. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension, la Société Organisatrice fera tous ses efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de l'Opération. A cet effet, la Société Organisatrice avertira les Participants de la reprise de l'Opération.

Si l'empêchement est définitif ou dépasse une durée de trente (30) jours, l'Opération serait purement et simplement annulée. La Société Organisatrice procéderait à une information des Participants.

ARTICLE 14 - RESPONSABILITE

14.1. La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, proroger ou d'écourter la durée ou les conditions de l'Opération.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'annuler l'Opération ou une partie de celle-ci si des fraudes venaient à intervenir lors du déroulement de l'Opération ou de l'attribution des sacs à dos. Dans toutes les situations elle se réserve le droit de poursuivre en justice et/ou de ne pas attribuer les sacs aux fraudeurs.

14.2. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable à l'égard du Participant et/ou des bénéficiaires du sac à dos ou de tous tiers concernant les dommages, insatisfactions et/ou désagréments pouvant résulter de l'utilisation du sac à dos.

14.3. La Société Organisatrice n'est tenue que d'une obligation de moyens en ce qui concerne le fonctionnement et la continuité du Site. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de l'encombrement du réseau Internet, de la qualité de l'équipement du Participant, ni de la qualité de son mode d'accès qui pourraient avoir des répercussions sur le délai d'acheminement des formulaires d'inscription ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation et/ou à la commande de son sac à dos.

ARTICLE 15 - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les paragraphes mentionnés ci-dessous détaillent les conditions d'utilisation de vos données personnelles et les droits dont vous disposez en application de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel. Vous pouvez les retrouver dans la rubrique politique de confidentialité du Site.

RESPONSABLE DU TRAITEMENT

Pasquier, société par actions simplifiée au capital social de 2 064 832 euros, dont le siège social est situé BP 12, route d'Yzernay, 49360 LES CERQUEUX, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANGERS sous le numéro 329 263 933 est la Société Organisatrice de l'Opération « **PITCH, ton sac à dos personnalisé** » et le responsable du traitement de vos données à caractère personnel.

FINALITES DU TRAITEMENT ET BASE LEGALE

Les données personnelles collectées (nom, prénom, adresse mail, adresse postale et numéro de téléphone) font l'objet d'un traitement pour les finalités suivantes : organisation et gestion de la participation à l'Opération, à l'expédition des lots et prise en charge des demandes d'information/réclamation et la vérification de la loyauté de votre participation.

Vos données personnelles ne font pas l'objet d'une prise de décision automatisée ou de profilage.

Les traitements ainsi effectués sont fondés la base légale suivante : votre acceptation du règlement crée un contrat qui vous engage à l'égard de la Société Organisatrice à respecter le règlement et réciproquement engage la Société Organisatrice à votre égard. Le contrat ainsi conclu constitue la base légale du traitement par la Société Organisatrice de vos données personnelles pour les besoins des finalités ci-dessus mentionnées.

VOS DONNEES SONT DESTINEES

- aux prestataires qui, à la demande de la Société Organisatrice, gèrent l'Opération à laquelle vous participez, et le site internet associé. Nous demandons à ces prestataires de services d'appliquer des mesures de sécurité visant à garantir la confidentialité et la sécurité de vos données à caractère personnel, et
- aux services marketing et consommateurs de la Société Organisatrice et des sociétés du Groupe Brioche Pasquier en charge du suivi de l'opération et de la relation avec les consommateurs des produits Brioche Pasquier.

CONSEQUENCES D'UN DEFAUT DE REPONSE

Le recueil des **données identifiées par un astérisque sur les formulaires est nécessaire à votre participation** : elle ne pourrait pas être prise en compte sans ces données. Il est nécessaire de transmettre des informations réelles et exactes.

DUREE DE CONSERVATION ET ABSENCE DE TRANSFERT

Les données vous concernant seront conservées pendant la durée de l'Opération. A l'issue de cette période, ces données seront archivées pendant une durée de (1) une année à compter de la date de fin de l'Opération. Les données collectées ne font pas l'objet d'un transfert en dehors de l'Union Européenne.

VOS DROITS

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au règlement européen n°2016/679, vous disposez - sous réserve des conditions spécifiques applicables à ce traitement - d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement, ainsi que du droit d'opposition ou à la limitation du traitement et à la portabilité de vos données. Vous pouvez également donner des directives - applicables après votre décès - relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données.

Si vous souhaitez exercer vos droits, nous vous invitons à consulter la page politique de confidentialité du site internet pitch-briocheapasquier.fr et sa rubrique dédiée intitulée : « exercer vos droits sur les données personnelles communiquées lors de votre participation aux opérations proposées via ce site ». Un formulaire vous permettant d'exercer vos droits est disponible à cet effet.

Nous sommes susceptibles, si cela est nécessaire, de vous demander des informations supplémentaires pour obtenir la confirmation de votre identité. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (www.cnil.fr) ou à l'adresse suivante : Commission nationale de l'informatique et des libertés, 3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07. Téléphone : 01 53 73 22 22.

Les présentes mentions d'information sont aussi disponibles dans la page « Politique de confidentialité » du Site.

ARTICLE 16 - NULLITE D'UNE STIPULATION

En cas de nullité d'une ou plusieurs stipulations du Règlement en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

ARTICLE 17 - DEPOT ET OBTENTION DU REGLEMENT

Le présent Règlement est déposé auprès de Maître Roux, Commissaire de justice 28 boulevard du Général Faidherbe à Cholet (49300). Le Règlement est disponible et téléchargeable uniquement sur le Site : <https://monsacados-pitch.briochepasquier.com>.

La Société Organisatrice se réserve le droit de proroger la durée de l'Opération, de la suspendre et d'en modifier les conditions. Toute éventuelle modification fera l'objet d'un avenant au Règlement qui sera déposé. Le Règlement modifié sera consultable sur le Site.

ARTICLE 18 - DROIT APPLICABLE - RECLAMATIONS - LITIGES

Le Règlement est régi et soumis au droit français.

Les réclamations relatives à l'Opération devront être adressées au commissaire de justice dépositaire du Règlement et indiquer : la date précise de participation, les coordonnées complètes du Participant et le motif exact de la réclamation. Elles devront être adressées au plus tard le 31 mars 2024.

Toute difficulté relative à l'interprétation ou l'application du Règlement sera tranchée par la Société Organisatrice avec l'assistance du commissaire de justice dépositaire du Règlement, dans le respect de la réglementation française. A défaut d'accord amiable, tout litige portant sur l'application, l'exécution et/ou l'interprétation du Règlement sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

Il est convenu que les données électroniques contenues dans les fichiers informatiques de la Société Organisatrice et/ou de ses prestataires techniques recueillies pour chaque Participant feront foi entre les parties en cas de contestation ou réclamation de ce dernier. Il en va de même pour les informations communiquées par le Participant.

Annexe 1

CHARTRE DE MODÉRATION DES CONTENUS PERSONNALISÉS

1. CARACTÉRISTIQUES DES CONTENUS PERSONNALISÉS

Le contenu personnalisé du sac à dos créé par les Participants doit être constitué d'un prénom au format texte selon les dispositions du Règlement de l'Opération. Ce prénom ne pourra pas excéder 16 caractères (espaces et trait d'union inclus).

2. CONFORMITÉ DES CONTENUS PERSONNALISÉS

Les contenus personnalisés doivent être rédigés en langue française et dans un langage intelligible.

De manière non exhaustive, ne sont pas acceptés, les contenus personnalisés, sous quelque forme que ce soit, y compris si le texte est en partie dissimulé par des « *** » ou tout autre élément, qui :

- constituent une atteinte aux droits des personnes, à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. A ce titre le contenu personnalisé doit être exempt de tout contenu à caractère agressif, vulgaire, dénigrant, injurieux, sexiste, raciste, xénophobe, homophobe, antisémite, négationniste, incitant à un délit, à la haine ou à la violence, au crime ou au suicide,
- comportent les noms de personnalités publiques et/ou sportives,
- portent atteinte à l'image, à la réputation de la marque PITCH ou du groupe Brioche PASQUIER (dénigrement du produit, association de termes injurieux ou diffamatoires ou polémiques, etc.),
- comportent des contenus diffamatoires, injurieux ou dénigrants à l'égard des tiers ou des concurrents,
- utilisent et/ou portent atteinte aux droits de tiers et plus généralement portent atteinte aux dispositions législatives et réglementaires relatives aux droits de propriété intellectuelle de tiers et aux dispositions légales qui s'y rapportent,
- contiennent des petites annonces, des coordonnées (téléphones, adresse postale, email, réseau social etc.)

3. MODÉRATION ET SUPPRESSION DES CONTENUS PERSONNALISÉS NON CONFORMES

La Société Organisatrice pourra refuser, dans les conditions indiquées à l'article 7 du Règlement de l'Opération, toute demande de personnalisation qui serait contraire aux dispositions de la présente Charte.